

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



DÉPOSÉ AU GREFFE LE

28 -01- 2026

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0433 981 661**

Nom

(en entier) : **Institut du Sacré-Cœur de Mouscron**

(en abrégé) : **ISC**

Forme légale : **Association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **Rue du Val 43 - 7700 MOUSCRON**

Objet de l'acte : Démission - Nominations - Modification statutaire

Extrait du PV de l'Assemblée Générale du 19/06/2025 de l'ASBL

La séance est ouverte le jeudi 19 juin 2025 à 18h00, au siège de l'association, Rue du Val 43 à 7700 MOUSCRON. L'Assemblée générale de l'ASBL Institut du Sacré-Cœur de Mouscron se tient sous la présidence de Monsieur Luc MALVOISIN, Président de l'Organe d'administration de l'association. Il désigne comme Secrétaire de l'assemblée, Madame Isabelle VANWYMELBEKE, administratrice.

Après avoir vérifié qu'elle ait été régulièrement convoquée, et que le nombre de membres présents ou représentés permette de délibérer et voter valablement, y compris sur une proposition de modification statutaire, l'Assemblée générale prend les décisions suivantes :

1. Démission d'une administratrice

Après une longue carrière et de nombreuses années au service de l'école, Madame Michèle DEVOLDERE a souhaité se retirer de l'association et a présenté par ailleurs sa démission en qualité d'administratrice et secrétaire de l'Organe d'administration.

A l'unanimité, l'AG la remercie chaleureusement pour son dévouement et prend acte de sa démission.

2. Nomination d'administrateurs

En raison de la démission de Michèle DEVOLDERE qui occupait la fonction de secrétaire de l'association mais suivait également au quotidien ses projets pédagogiques, l'Organe d'administration a coopté deux administrateurs :

- Monsieur Marc LEMAN, né le 16 mai 1957, domicilié Rue du Bilemont 160 à 7700 MOUSCRON ;
- Monsieur Jean-François HOSTE, né le 11 août 1966, domicilié Rue de Lannoy 168 à 7740 PECQ.

A l'unanimité, l'Assemblée générale confirme la nomination de ces deux nouveaux administrateurs, avec effet au 16/01/2025. Elle décide en outre de prolonger leurs mandats pour une durée statutaire de 5 ans à dater de ce jour. Les mandats de MM LEMAN et HOSTE viendront donc à échéance le 19 juin 2030.

3. Renouvellement de mandats d'administrateurs

A l'unanimité, l'Assemblée générale renouvelle les mandats de tous les autres administrateurs pour une durée statutaire de 5 ans à dater de ce jour. Les mandats des administrateurs et administratrices suivant viendront donc à échéance le 19 juin 2030 :

- Monsieur Sébastien DECORDIER ;
- Madame Laurence DEROUBAIX ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

- Monsieur Axel DESCHAMPS ;
- Monsieur Christophe GREGOIRE ;
- Monsieur Luc MALVOISIN ;
- Madame Isabelle VANWYMELBEKE.

4. Modification des statuts

A l'unanimité, les membres présents ou représentés de l'Assemblée Générale ont décidé de modifier l'article 18, alinéa 5 des statuts en raison d'une erreur matérielle, qui rend cet article non conforme au CSA. La modification n'a donc pour but que la mise en conformité et le nouveau texte utilise au demeurant le texte de l'article 9 :21, alinéa 2 du CSA (Code des Sociétés et Associations).

A l'unanimité des membres présents ou représentés, est adopté le nouvel alinéa suivant de l'article 18 des statuts : « La seconde assemblée ne peut être tenue dans les quinze jours après la première assemblée ».

Luc MALVOISIN
Président

Extrait du PV de la réunion de l'Organe d'administration du 19/06/2025 de l'ASBL

Immédiatement après la clôture de l'AG, l'Organe d'administration s'est réuni au lieu d'organisation de cette Assemblée. La séance s'est ouverte le jeudi 19 juin 2025 à 19h50, et à l'unanimité de ses membres présents, l'Organe d'administration a pris les décisions suivantes :

1. Répartition des fonctions au sein du conseil d'administration

Suite à la démission de Madame DEVOLDERE et au souhait de Monsieur Christophe GREGOIRE de ne pas cumuler une fonction de Trésorier avec celle de responsable RGPD, l'Organe d'administration de l'association réuni ce 19 juin 2025, désigne en qualité de

- Président: Monsieur Luc MALVOISIN ;
- Secrétaire: Madame Isabelle VANWYMELBEKE ;
- Trésorier: Monsieur Marc LEMAN

2. Désignation de l'organe de représentation générale

En vertu de l'article 40 de ses statuts, l'association est valablement représentée dans tous les actes ou en justice par l'intervention de deux administrateurs qui, agissant conjointement en tant qu'organe, ne devront pas justifier vis-à-vis des tiers d'une décision préalable et d'une procuration du conseil d'administration.

Pourront engager l'association en tant que représentants généraux :

- Monsieur Luc MALVOISIN ;
- Madame Isabelle VANWYMELBEKE ;
- Monsieur Marc LEMAN.

Luc MALVOISIN
Président